



F.I.M. - BATEAUX DE COURSE HISTORIQUES - 2018 **- EXTRAIT POUR LES PILOTES -**

Le Reglement complet a respecter est publié dans : www.fimconi.it

Art. 1 - PREMISSE

Le secteur **-Bateaux de Course Historiques-** de la F.I.M. promouves la conservation, la restauration et l'activité dynamique des bateaux de course des temps passè.
Ce reglement à validité seulement pour les manifestations pas compétitives.

Art. 2 - BATEAUX

A - Classifications

Sont classifiés **Historiques** et admis a les manifestations **seulement** les bateaux de course construits a l'epoque et presèrvès dans le temps jusqu'aujourd'hui.

Les repliques ne sont pas admises.

Categorie

Racer // Runabout Sport // Horse-bord Course - Sport

Periodes historiques

Vintage (plus de 50 annèes) // Classic A (plus de 30 annèes) // Classic B (plus de 20 annèes)

B - Authenticité

Le proprietaire doit donner toutes les informations a demontrer l'authenticité historique du **bateau** et du **type du moteur** utilise' a l'epoque (art.2/A). **Autrement ne sera' pas acceptè.**

C - Normes de Sécurité

Sous peine d'exclusion de la manifestation, a les verifications chaque bateau **doit etre presentè** avec les suivants dispositifs de sécurité.

1 - Interrupteur de Arret-Moteur

Il doit etre du type "a secousse" connecte' au pilote.

Il doit etre **automatiquement operationnel** pour l'immediate interruption du fonctionnement du moteur. Dans le meme temps, il doit aussi isoler la batterie de tous les circuits electriques.

2 - Accelérateur

Il doit avoir le retour automatique, avec un ressort de rappel supplémentaire de sécurité.

3 - Capot du Moteur

Il doit avoir **au moins 2 crochets de sécurité** sur chaque cotè. Le meme pour chaque autre capot du bateau.

4 - Elingues/Crochets

Chaque bateau doit utiliser **ses elingues/crochets** (type fermè).

Modernes et certifièes pour au moins **le double du poids du bateau**.

Leurs efficacitè et leurs emploi sont **sous l'exclusive responsabilitè** de celui qui les utilise.

5 - Pagaie

Chaque bateau doit avoir une pagaie avec **la pale 100% de couleur Orange fluorescent** (pour signalisations d'alerte).

6 - Video-camera

Est Interdit la fixer sur **le casque**.

C'est possible la fixer **sur le bateau**, avec un **cable supplémentaire** de sécurité.

7 - Extincteur

Chaque bateau doit avoir, **dans sa zone** dans le parc-halage, un efficace **propre extincteur**, **minimum 2 Kg.** de capacité, **toujours presque le bateau** et immédiatement **utilisable** pendant les ravitaillements d'essence et le démarrage du moteur.

8 - Helice / Point mort

Dans le parc-halage **est interdit** demarré le moteur avec **l'helice en prise-direct avec le moteur.**

9 - Numero de Course

Est Obligatoire, avec dimensions bien visibles, sur les **2 cotès verticales** du bateau.

D - Publicité

La publicité est interdit (acceptè, si documentè existant a l'epoque) .

Art. 3 - PILOTES

A - Pilotes Admis

Sont admis les pilotes inscrits aux **clubs affiliès** FIM/UIM, avec l'age maximal de 75 ans (de accomplir dans l'annèe en cours), avec les documents requis et avec **une prouvèe experience a conduire** le bateau inscrit.

Tous les nouveaux pilotes a leurs premiere participation doivent attester au commissaire general où et quand ont gagnè l'experience a conduire ses bateaux.

Chaque bateau inscrit **peut etre conduit par un seul Pilote.**

B - Responsabilité

Chaque pilote:

- **doit respecter** ce reglement, les instructions recùes et **l'esprit pas competitif des exhibitions.**
- **est responsable** de la vèridicitè des documents et des informations remis.
- **est conscient** des dangers possibles qu'il cours : **il participe a son risque et pèril.**
- **doit participer** sans jamais causer situations dangereuses pour soi meme et pour les autres.
- **avec sa inscription** a la manifestation il se declares, meme a nome des ses assistants, **automatiquement garant en propre des tous dommages causès** a gens et choses derivèes de sa participation.
- **il doit avant signer**, pour etre admis, les declarations de responsabilité requis.
- **c'est recommandè** de stipuler une adèquate **propre Police d'Assurance RC.**

C - Documents requis

Sous peine d'exclusion de la manifestation, chaque pilote **doit présenter** a les verifications techniques.

Pilotes Italiens

1 - Licence Pilote / Permis Conducteur, delivrèes par **F.I.M.** - **validite' 2018.**

2 - Certificate Medical d'etat de Bonne Santè, **valable seulement** si delivrè dans le **2018.**

Pilotes Etrangers

Les memes 2 documents, validitè 2018, delivrèes par leurs **Federation Nationale.**

D - Vetements de securitè

Sous peine d'exclusion de la manifestation, **chaque Pilote** doit presenter aux verifications techniques et **porter toujours pendant les exhibitions dans l'eau** (meme en situation de panne), les suivants vetements de securitè.

La choix du type et l'efficacitè des vetements de securitè sont sous **l'exclusive responsabilitè** de celui qui les porte.

1 - Casque

Il doit etre **seulement moderne, de type automobilistique** , adequatement protecteur.

Il doit etre **100 % de une unique couleur brillante** : orange, ou rouge, ou jaune.

Est conseille' l'utilisation du collier sportif de protection.

2 - Gilet de Sauvetage

Il doit etre **seulement moderne, type competition.**

Adequatement protecteur et efficace pour le flottement du pilot.

Il doit etre **de une unique couleur** : orange, ou rouge, ou jaune.

3 - Combinaison - Gants

Ils sont obligatoires. Ils doivent être adéquatement protecteurs.

Art. 4 - MANIFESTATIONS.

E - Participation Pilotes

La participation est seulement **par invitation** à discrétion des organisateurs.

Le formulaire **est valable seulement si signé.**

C'est admis un seul pilote pour chaque bateau.

H - Réunions Pilotes

Avant les exhibitions, tous les pilotes **doivent participer** à les **2 réunions** officielles réservées aux Pilotes des bateaux de course historiques.

Les pilotes absents à les réunions ne seront pas autorisés à descendre dans l'eau.

I - Vérifications aux bateaux-pilotes

Sont obligatoires les vérifications des documents des pilotes et les vérifications de sécurité aux bateaux et pilotes.

Si pas en règle : **interdiction de descendre dans l'eau** (dérogations interdites).

L - Sécurité - Activité dans l'eau

Règle générale de la manifestation.

Dans les entières journées de samedi et dimanche, **tous les intervalles inclus**, peuvent descendre dans l'eau **seulement les bateaux et les pilotes régulièrement inscrits, vérifiés et qui ont participé** à toutes les réunions pilotes.

Seulement avec tous les services d'assistance et sécurité en action dans le circuits.

Les commissaires responsables doivent donner **le permis à descendre** dans l'eau **seulement dans le rigide respect de cette règle** (dérogations interdites).
